



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Evènementiel /
Cérémonies – Animations / Protocole
Tél. : 04 94 36 31 88
Affaire suivie par Mme VOLPI
ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr

APPEL À CANDIDATURE en vue de l'exploitation d'un stand sur le carré du PORT et sur la place Germain NOUVEAU à l'occasion d'un marché nocturne les mardis et vendredis soirs de l'été 2024

• Objet de l'appel à candidature :

A l'occasion de l'été 2024, la Ville de Toulon organise un « Marché nocturne estival » sur le carré du port et la place Germain Nouveau.

Ce « Marché nocturne estival » a attiré de nombreux visiteurs en 2023. De nombreux visiteurs toulonnais, des touristes et des habitants des communes voisines se déplacent chaque année et apprécient cet événement. Des animations musicales sont programmées tous les vendredis soir sur site afin d'agrémenter ce « Marché estival nocturne » et lui donner un esprit festif. Ce marché est apprécié par tous et c'est une réussite. Cet événement permet de compléter les animations quotidiennes et de permettre une plus grande attractivité de la Ville de Toulon en fin d'après-midi et en soirée. Tous les jours, un marché local, aux couleurs provençales, les boutiques du centre-ville, le centre commercial, les plages et le port, avec ses restaurants, ses terrasses, ses boutiques souvenirs et ses glaciers animent la Ville de Toulon. Le port est un haut lieu touristique de la ville et attire chaque année plus de visiteurs. Tous les restaurateurs du port de Toulon ont vu leur clientèle se développer grâce à ce marché nocturne estival.

Aussi, avec pour objectif d'asseoir d'avantage l'attractivité touristique de son centre-ville, la ville de TOULON souhaite renouveler cette année encore ce marché nocturne estival. Ce dernier trouve sa place tout naturellement sur le port de Toulon, en bord de mer et contigu aux commerces et aux restaurants existants. L'accès au port est facilité grâce au réseau métropolitain de transport en commun et à un maillage de stationnement de proximité. Ce marché ambitionne de valoriser l'artisanat et les produits locaux afin de proposer aux visiteurs à la fois une mise en valeur du savoir-faire local et une balade nocturne en famille.

Ainsi, la ville de TOULON lance un **appel à candidature pour l'exploitation d'environ 30 stands**, qui seront basés sur le carré du port ainsi que sur la place Germain Nouveau, selon les conditions définies ci-après.

Afin de garantir une parfaite égalité de traitement entre l'ensemble des candidats potentiels, ainsi que la préservation des intérêts publics, le présent appel à candidature a pour objet d'inviter les candidats intéressés par le présent cahier des charges défini ci-dessous à faire une proposition à la Ville de Toulon.

• Caractéristiques principales :

Il s'agit d'un marché d'été nocturne qui aura lieu tous les mardis et vendredis de 19h à 23h **du mardi 9 juillet au mardi 20 août 2024, soit 13 soirées**. Une animation musicale animera cet événement tous les vendredis soir.

Le tarif par jour est de 20 € par soirée pour un emplacement de 3 M/L. Toutefois, **les exposants s'engagent pour la totalité de la période choisie**, soit :

- Juillet - Août : 260 € : 13 dates
- Juillet : 140 € : 7 dates
- Août : 120 € : 6 dates

Un règlement précis (organisation et réglementation) sera adressé à l'ensemble des exposants retenus. Ces derniers devront être munis de leur propres matériels (tables, chaises, système de mise en valeur des produits, systèmes d'éclairages,) seule l'électricité sera fournie par la commune.

Mode de passation : le présent appel à candidature a pour objet une procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal, en vue de l'application de l'article L.2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Objet de l'appel à candidature : il s'agit d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), en vue d'une exploitation aux risques exclusifs de l'exploitant, dans le cadre d'un marché d'été nocturne.

Lieux concernés par l'appel à candidature :

Carré du Port et Place Germain Nouveau.

• **Articles proposés à la vente :**

- Les candidats retenus ne pourront vendre que des produits pour lesquels ils auront été sélectionnés au préalable par la Ville de Toulon. Ils devront nous adresser une liste précise des produits qui seront proposés à la vente, afin que la mairie valide la totalité ou partie des produits. Les produits artisanaux et locaux seront privilégiés. Aucun produit alimentaire avec consommation directe sur place ne sera admis.

• **Sélection des exposants :**

Un comité de sélection, mis en place par la Direction EVENEMENTIEL CEREMONIES ANIMATIONS PROTOCOLE de la Ville de Toulon, aura pour mission d'examiner les candidatures reçues dans les délais impartis, afin d'attribuer les stands. Cette attribution se fera en fonction des critères qualitatifs suivants, déterminés par la Ville de Toulon :

- **Originalité des produits et respect du caractère artisanal et du savoir-faire local**
- **Qualité des Produits proposés**
- **Adéquation du type de produit pour un marché estival, à caractère artisanal et local**
- **Qualité des étalages et mise en valeur des produits sur les étalages**
- **Activités artisanales réalisées sur site – personnalisation des produits**

Concernant les stands, la Ville de Toulon se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialité. Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. La participation à d'autres événements organisés par la Ville de Toulon ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence. De même, l'admission à cet appel à candidature n'implique pas la participation aux éditions suivantes éventuelles.

• **Prestations prises en charge par la Ville de Toulon :**

- Un emplacement de 3 m/l ;
- La localisation des emplacements
- La mise en place de la distribution électrique ;
- La gestion des prestataires présents sur le site (associations, artistes...).
- La présence d'un agent de sécurité

• **Comment déposer sa candidature pour l'exploitation d'un stand :**

Si vous souhaitez déposer votre candidature en vue de l'obtention d'un (stand), vous devez faire parvenir à la Direction (Fêtes et Cérémonies) de la Ville de Toulon les documents listés ci-dessous

AVANT LE 8 avril 2024

Documents généraux :

- Le formulaire de candidature (*ci-joint*), complété et signé.
- Une lettre de motivation, précisant le nombre de stands souhaités.
- La liste détaillée des produits proposés à la vente, sur un document séparé.
- Des photographies des produits proposés.

Documents commerciaux :

- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2024 (incendie, vol, vandalisme, etc.), ainsi que de l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

Pour les Commerçants et Artisans :

- Extrait Kbis du Registre du Commerce et des Sociétés ou extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois, précisant la mention de « vente ambulante ».

Pour les Producteurs :

- Carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année en cours.

Votre dossier de candidature peut être envoyé par courrier uniquement à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE DE TOULON
Direction EVENEMENTIEL CEREMONIES ANIMATIONS PROTOCOLE
A l'attention de Mme Sylvie VOLPI
Mairie d'honneur (2ème étage) - Carré du Port – CS 71407
83056 TOULON Cedex
Tél. 04 94 36 31 88



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction évènementiel /
Cérémonies – Animations / Protocole
Tél. : 04 94 36 31 88
Affaire suivie par Mme VOLPI
ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN VUE D'EXPLOITER UN STAND A
L'OCCASION DE LA SAISON ESTIVALE 2024 À L'OCCASION DU
MARCHÉ NOCTURE DE LA VILLE DE TOULON
(CARRE DU PORT ET PLACE GERMAIN NOUVEAU)
DU MARDI 9 JUILLET AU MARDI 20 AOUT 2024,
LES MARDIS ET VENDREDIS**

À compléter et à renvoyer avant le lundi 8 avril 2024

• **Coordonnées personnelles :**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Téléphone portable :

Email :

• **Coordonnées professionnelles :**

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Téléphone portable :

Email :



Numéro d'immatriculation RCI ou RM :

• **Choix de la période :**

- Juillet – Août (13 dates : 260 €).....
- Juillet (7 dates : 140 €).....
- Août (6 dates : 120 €).....

• **Secteur d'activité :**

- Artisan (fournir une copie d'inscription au répertoires des métiers)
- Commerçant (fournir la copie d'inscription au registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois)
- Artiste (justificatif de votre inscription à la maison des artistes)
- Autres

Activité sur site :

- Je fabrique mes produits sur le stand :
- Je personnalise mes produits à la demande de la clientèle :
- Autres :

• **Besoins en électricité :**

OUI :

Puissance :

NON :

- **Liste des pièces obligatoires à fournir :**

Documents généraux :

- Le présent formulaire de candidature, complété et signé.
- Une lettre de motivation.
- La liste détaillée des produits proposés à la vente, sur un document séparé.
- Des photographies des produits proposés.

Documents commerciaux :

- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2024 (incendie, vol, vandalisme, etc...), ainsi que de l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

Pour les Commerçants et Artisans :

- Extrait Kbis du Registre du Commerce et des Sociétés ou extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois, précisant la mention de «vente ambulante ».

Pour les Producteurs :

- Carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année en cours.

Ce dossier de candidature peut être envoyé par courrier à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE DE TOULON
Direction EVENEMENTIEL CEREMONIES ANIMATIONS PROTOCOLE
A l'attention de Mme Sylvie VOLPI
Mairie d'honneur (2ème étage) - Carré du Port – CS 71407
83056 TOULON Cedex
Tél. 0494363188